

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Département des
**Alpes-de-Haute-
Provence**

-
Arrondissement de
Forcalquier

-
Canton de
Valensole

-
Commune de
Gréoux-les-Bains

Séance du 21 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un septembre à neuf heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal, sous la présidence de
Madame Michèle COTTRET, 1^{ère} adjointe.

Présents :

Mesdames Danielle CASALE, Michèle COTTRET, Monique HOURS,
Josette LAUVERGNIAT, Anne-Marie PERRON, Nathalie PONCE-
GASSIER, Mirjam REINHARD, Joëlle TEBAR, Nicole VENTEUX.

Messieurs Laurent HOTTIER, Pierre LUCAS, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Mathieu SOLDA.

Absents donnant pouvoir :

Monsieur Paul AUDAN à Madame Michèle COTTRET, Monsieur Jean-
Philippe BARTOLOTTA à Monsieur Raymond MAZZOLENI, Monsieur
Michel BRIFFAUD à Monsieur Laurent HOTTIER, Monsieur Swen
BUHLER à Madame Josette LAUVERGNIAT, Madame Olivia BURLES à
Madame Nathalie PONCE-GASSIER, Monsieur Jérôme DUPUY à Mathieu
SOLDA, Madame Françoise MARQUE à Monsieur Alain ROUX.

Absents :

Monsieur Vincent BLACHERE, Monsieur Thierry LATIL.

Secrétaire de séance :

Madame Josette LAUVERGNIAT

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 14

Votants : 21

Date de convocation

15 septembre 2022

OBJET : Décision modificative n°1 – 2022 du Budget Crèche « Leï Nistoun »

Rapporteur : Monsieur Alain ROUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n°2022-036 en date du 24 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 et les inscriptions budgétaires inscrites ;

Vu le courriel de Monsieur le Trésorier de Forcalquier qui nous alerte sur un risque de créances potentiellement irrécouvrables et qui préconise d'effectuer une provision budgétaire pour prévenir ce risque à hauteur de 2 000 € ;

Vu les recettes nouvelles encaissées depuis le vote du budget primitif 2022, des remboursements sur salaires de part de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'un montant de 740 € ;

Le rapporteur propose à l'assemblée, les inscriptions budgétaires ci-dessous :

| FONCTIONNEMENT RECETTES | | 740 € |
|--------------------------------|--|--------------|
| 013-6419 | Remboursement sur salaires | 740 € |
| FONCTIONNEMENT DEPENSES | | 740 € |
| 011-60628 | Fournitures diverses | - 260 € |
| 68-6875 | Dotations aux provisions pour risques et charges | 1 000 € |

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

APPROUVE les inscriptions budgétaires ci-dessus pour l'exercice 2022.

Délibéré à Gréoux-les-Bains,
Le 21 septembre 2022

Signé,
Le **22 SEP. 2022**

Publié sur le site internet de la mairie :
Le **27 SEP. 2022**

Le Maire,



Paul AUDAN

Le secrétaire de séance,

Josette LAUVERGNIAT